

45 - Contrat Enfance Jeunesse - Programmation et financement des volets Enfance et Jeunesse - Versements d'avances sur subventions 2015 aux associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Contrat Enfance et Jeunesse conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et la Ville signé pour une durée de quatre ans, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Il définit et encadre les modalités d'interventions, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

Au titre du volet Enfance de ce contrat, une association l'Antenne Petite Enfance bénéficie de la PSEJ et au titre du volet Jeunesse, 13 associations bénéficient de la PSEJ.

Dans l'attente de la signature du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces structures, la Ville a souhaité verser des avances sur la subvention Ville et la PSEJ CAF dues au titre de 2015.

I - Le Contrat Enfance Jeunesse : principes, renouvellement et financement

I.1 - Rappel des principes du CEJ

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit une politique d'action sociale locale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondant à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives dont :

- un taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs, (en cas de non atteinte des objectifs, une réfaction est appliquée par la CAF du Doubs et vient en diminution des recettes versées par la CAF du Doubs au titre du CEJ),
- un prix plafond non révisable et non actualisable fixé à 4 € par heure/enfant pour les accueils de loisirs,
- la fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée.

I.II - Le financement du Contrat Enfance Jeunesse

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le cofinancement dans le cadre du CEJ est fixé par principe à 55 % pour la CAF du Doubs et 45 % pour la Ville de Besançon. Toutefois, depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement (dégressivité) afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2015.

II - Le Volet Enfance- Programmation 2015

La programmation 2015 du volet Enfance du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006. Cette programmation composée de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc., est suivie par la Délégation Direction Petite Enfance. Elle fait l'objet d'autres délibérations de subventionnement des associations concernées.

Dans le cadre du Volet Enfance, l'Association Antenne Petite Enfance reçoit une subvention pour la gestion de son «pôle enfance» pour enfants et parents (LAEP). Elle reçoit à ce titre une PSEJ comme suit :

Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention	Part CAF	Part Ville	Acompte au 30/03/2015
Antenne Petite Enfance	Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP	24 674	17 000	6 341,17	10 658,83	13 600

III - Le Volet Jeunesse - Programmation 2015

a) La programmation annuelle

La programmation 2015 du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006.

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement et Contrat de Ville), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'Etat (Contrat de Ville) et le Département du Doubs.

La PSEJ prévisionnelle pour 2015 s'élève à 970 820 €.

Base CEJ - Programmation 2015	970 820,00
Part CAF	354 879,91
Part Ville	615 940,09

Voir tableau détaillé de la programmation des actions retenues au titre de 2015.

b) Les subventions de fonctionnement versées par la Ville

- Les subventions de fonctionnement aux associations Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux, ASEP Cras/Chaprais, MJC Clairs-Soleils et MJC Palente-Orchamps pour les actions inscrites au CEJ seront votées lors du même conseil municipal.

- La participation financière de la Ville (part CEJ (Ville et CAF) et part Ville - Fonctionnement pour les Francas du Doubs) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2014, dans le cadre de la Délégation de Service Public.

- Enfin, la participation financière de la Ville (part CEJ) des structures municipales est inscrite dans leur budget global de fonctionnement.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

Organisme	Coût prévisionnel	Subvention	Part CAF	Part Ville	Accompte au 30/03/2015
ASEP Cras/Chaprais	273 910	17 280	9 440,00	7 840,00	13 824
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	153 378	26 500	13 000,54	13 499,46	21 200
Vesontio Sports Vacances	131 105	11 000	9 100,98	1 899,02	8 800
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	89 000	2 500	1 126,04	1 373,96	2 000
MJC Besançon Clairs-Soleils	285 540	91 000	14 986,84	76 013,16	72 800
MJC Palente Orchamps	399 556	65 190	33 252,69	31 937,31	52 152
Centre de Loisirs du Barboux	165 644	18 400	2 918,94	15 481,06	14 720
Pupilles de l'Enseignement Public - PEP 25	23 890	8 700	1 151,71	7 548,29	6 960
Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés - ALEDD	127 476	16 000	0	16 000,00	12 800
Profession Sport 25(1)	95 702	12 000	6 584,17	5 415,83	6 000
Antenne Petite Enfance de Franche-Comté	17 803	9 250	2 026,83	7 223,17	7 400
Centre Omnisport Pierre Croppet	30 059	3 000	0	3 000,00	2 400
TOTAL	1 793 063	280 820	93 588,74	187 231,26	221 056

(1) Pour information, le montant de l'acompte de Profession Sport sera de 50 % (60 % en 2014) compte tenu du bilan 2014 et de la réfraction appliquée par la CAF du Doubs pour 2013.

Pour rappel : Le montant de la subvention CEJ accordée à l'Association les Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public 2015 - 2020 est de 673 000 € (Part CAF 254 950 € et part Ville 418 050 € - Conseil Municipal du 11 décembre 2014). L'acompte de 80 % de la part CAF soit 203 960 € sera versé courant avril.

Acomptes 2015

Volet Enfance	
Structure	Montant
Antenne Petite Enfance	13 600
Volet Jeunesse	
Structures	Montant
ASEP Cras/Chaprais	13 824
Comité Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	21 200
Vesontio Sport Vacances	8 800
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	2 000
MJC Besançon - Clairs-Soleils	72 800
MJC Palente - Orchamps	52 152
Centre Loisirs du Barboux	14 720
PEP 25	6 960
ALEDD	12 800
Profession Sport 25	6 000
Antenne Petite Enfance	7 400
Centre Omnisport Pierre Croppet	2 400
TOTAL VOLET JEUNESSE	221 056

En cas d'accord, la somme totale de 234 656 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.422.6574.007008.47041.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ - Volet Enfance et Jeunesse 2015 et les financements correspondants,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

. signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,

. attribuer au titre du volet enfance, l'acompte de 13 600 € à l'Antenne Petite Enfance,

. attribuer au titre du volet jeunesse, les acomptes pour un montant total de 221 056 € aux associations présentées ci-dessus.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DARD, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. DAHOUI, M. OMOURI et M. ALLEMANN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.